

Plaintes infondées du gouverneur du Mozambique

Le 1^{er} avril 1769 – Poivre au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°12

Beaucoup de documents de la base documentaire concernant la traite de *l'Ambulante* au Mozambique. En particulier le récit de l'expéditions => Année 1768 - Récit d'une mission de traite au Mozambique ...

A l'Isle de France, Le 1^{er} avril 1769

Affaires de Mozambique.

N°43.

Monseigneur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte que le vaisseau particulier *le Desfortes* avait fait un voyage avantageux à Goa d'où il a rapporté ici une belle cargaison d'esclaves, de raque et de sucre.

J'ai appris par le retour de ce bâtiment que le gouverneur portugais de Mozambique avait porté à Goa des plaintes contre le capitaine et le subrécargue de la flûte du Roi *l'Ambulante* que nous avions envoyée l'année dernière à Mozambique pour y tenter une traite d'esclaves, et qui n'a pu y réussir.

J'ai appris que ce même gouverneur portugais était décidé à porter les mêmes plaintes à la Cour de Lisbonne. Sur cet avis je me suis fait rendre compte par le capitaine et le subrécargue de la flûte du Roi *l'Ambulante*, des raisons sur lesquelles pouvaient être fondées les plaintes du gouverneur portugais.

Ces plaintes porteront 1°. Sur de fausses marques imprimées sur environ quatre ou cinq cents piastres, ce qui est une accusation de faux monnayage parce que la piastre, qui, sans marque, ne vaut que quatre croisades dans le pays, en vaut six dès qu'elle est marquée. Or, pendant le séjour de *l'Ambulante* à Mozambique, il y a paru environ 500 piastres marquées avec la date de l'année 1766 pendant laquelle année il n'y a point eu d'ordre de marquer des piastres.

2°. Le gouverneur portugais accusera le capitaine et le subrécargue de la flûte du Roi d'avoir, en sortant de Mozambique, relâché dans la baie de Fernand-Valoze, pour y traiter des esclaves en interlope.

3°. D'avoir voulu donner passage sur la flûte à un négociant de Mozambique nommé Jenss qui devait passer à l'Isle de France avec sa famille et tous ses biens, sans une permission du gouverneur.

Les Sieurs de Couard commandant la flûte *l'Ambulante*, et Panon chargé de la traite, répondent à ces accusations 1°. Qu'ils n'ont porté à Mozambique que quatre mille piastres en argent effectif, lesquelles 4000 piastres ont été rapportées ici et remises à la Caisse du Roi dans le même état où elles avaient été embarquées, et sans aucune marque ; que le gouverneur ayant acheté environ un millier de planches faisant partie de la cargaison de la flûte, les avait fait payer en partie avec ces piastres marquées à une fausse marque dont il soupçonnait très injustement les Français d'être les auteurs ; qu'ils ont d'abord refusé ce paiement, et ne l'ont accepté que par force au moment de leur départ.

2°. Il y avait une grande inimitié entre le gouverneur et le Sr Genss, négociant établi à Mozambique. Les capitaine et subrécargue de la flûte n'éprouvant de la part du gouverneur que les refus les plus durs de les laisser traiter, et ignorant la haine que le dit gouverneur portait au Sr Genss qui jouait le rôle d'un des plus notables habitants du lieu, s'étaient adressés à lui pour se procurer secrètement des esclaves que ce négociant leur avait promis, jusqu'à 900, pourvu que la flûte, en quittant Mozambique, se rendit à la baie de Fernand-Valoze pour la facilité de l'embarquement ; que le Sr Genss, lassé des persécutions du gouverneur, avait proposé au capitaine et au subrécargue de s'embarquer sur la flûte pour passer à l'Isle de France avec sa famille et tous ses biens ; que, peu avant le départ de la dite flûte, le Sr Genss avait été arrêté par ordre du gouverneur comme étant accusé d'être l'auteur des fausses marques imprimées sur les piastres.

3°. La flûte a relâché dans la baie de Fernand-Valoze pour y tenter la traite qui leur était refusée à Mozambique. Cette baie n'a aucun établissement portugais. Les naturels du lieu ne reconnaissent en rien leur domination, et l'on ne voit pas à quel titre le gouverneur portugais de Mozambique pourrait traiter d'interlope un bâtiment quelconque qui irait traiter dans cette baie.

Tandis que la flûte *l'Ambulante* était mouillée à Fernand-Valoze, le Sr de Saussemenil, garde de la Marine, descendit un jour à terre pour aller à la chasse. Cet officier accompagné d'un seul matelot s'enfonça dans les forêts et s'y égara, au point que n'ayant aucune nouvelle de lui, après plusieurs recherches inutiles pendant plusieurs jours, la flûte remit à la voile pour faire son retour, chacun étant bien persuadé que le Sr Saussemenil avait eu le malheur d'être dévoré par quelques-unes des bêtes féroces dont les forêts de cette contrée étaient remplies.

Peu de temps après le départ de la flûte, le Sr de Saussemenil qui n'était qu'égaré malgré une foule de dangers qu'il avait couru, rencontra un détachement de cinq à six cents hommes envoyés de Mozambique pour tenter d'enlever le capitaine et le subrecargue de la flûte *l'Ambulante*. Il fut conduit lui-même prisonnier à Mozambique, mis au cachot, puis renvoyé absous à Goa, où, ayant trouvé le vaisseau particulier *le Desforges*, il est revenu ici sur ce bâtiment.

La crainte qu'aura le gouverneur portugais qu'on ne porte contre lui des plaintes au sujet du traitement indigne qu'il a exercé injustement envers un officier du Roi, le portera sans doute à se plaindre le premier.

Il paraît, Monseigneur, que ce gouverneur qui est détesté dans la colonie qu'il gouverne, et contre lequel les habitants de la dite colonie ont beaucoup écrit, cherchera à faire parade de zèle et de désintéressement auprès de la Cour de Lisbonne, aux dépens du capitaine et du subrecargue de la flûte du Roi. Ce gouverneur attendait à chaque jour d'être relevé, et le bruit public de Mozambique était qu'il serait remplacé par ce même Genss dont il était l'ennemi déclaré.

Comme le Ministère de Portugal peut vous porter des plaintes sur ces différents objets, j'ai pensé qu'il était important de vous prévenir, en vous faisant connaître le peu de fondement et même l'injustice des accusations du gouverneur de Mozambique.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 1^{er} avril 1769

* * *